

CLASSIFICATION – COMPÉTITION FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTÉ

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Un nouveau système de classification est mis en place cette saison 2017/2018 concernant les compétitions de la fédération du sport adapté.



De manière générale ce changement de classification doit **apporter plus d'équité entre sportifs dans les compétitions**, mais permet aussi :

- *de retrouver la voie d'une classification par capacités ou compétences et non par niveau de performance,*
- *de préserver la sécurité des pratiquants,*
- *d'affirmer la spécificité du sport adapté, qui fonde ses classifications sur d'autres critères que les fédérations des disciplines homologues.*

Cette nouvelle classification est conçue en tenant compte prioritairement des capacités intrinsèques des personnes, en se référant aux compétences dans les domaines de l'**autonomie**, de la **communication**, de la **socialisation** et de la **motricité**.

Vous trouverez ci-joint les fiches de classification à **compléter et à retourner avec le dossier d'inscription** à l'association. Cette classification est **obligatoire pour toute personne souhaitant pratiquer une de nos activités en compétition**.

Deux évaluations sont nécessaires :

- La **première par un référent éducatif** (famille, proche, éducateur, référent médico-social, ...) du sportif, si possible en présence de celui-ci,
- La **seconde par un membre de Nîmes Sport Santé**. L'adhérent avec ou sans sa famille sera reçu afin de compléter les fiches.

La confrontation des deux évaluations permettra de déterminer la classification du sportif.

Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Sportivement,

L'équipe N2S